

Description du véhicule SFR115

0 GÉNÉRALITÉS

- 0.1 Constructeur : IRISBUS France
- 0.2 Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX
- 0.3 Marque : IRISBUS
- 0.4 Désignation commerciale : ILLIAD
- 0.5 Catégorie internationale : M3
- 0.6 Genre : TCP ou T.C.P. non aménagé ou châssis-nu pour TCP
- 0.7 Type : SFR115, Versions 0 (voir empattement) : 6A / 5A / 6X / SA / SX / S3.
 - 0 A = carrosserie normale
 - 0 X = carrosserie surélevée
 - 0 SA = châssis normal empattement 6,200
 - 0 SX = châssis surélevé empattement 6,200
 - 0 S3 = châssis normal empattement 5,435
- 0.7.1 Décodage des TVV:/
- 0.8 Puissance administrative : 30 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

- 1.1 Nombre d'essieu et de roues : 2 essieu, 2 roues simples, 2 roues jumelées. Jantes acier ; ou jantes aluminium avec moyeux adaptés.
 - 1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
 - 1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22,5 (152/148 M)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :
 - indices de charge égale ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2
Charge	7100	12000
indice*	152 / / 148

* Indice de vitesse \geq K (110 km/h)

- 1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles d'acier soudées.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
- 1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

- 2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) : 18 500
- 2.2 Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTMA) :
 - 2.2.1 Sans système de freinage de remorque :
 - 2.2.1.1 Avec remorque sans frein : /
 - 2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie : 20 000
 - 2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de poids indiqués en 2.2.1.2 : 3 500
- 2.3 Masse en charge techniquement admissible : 18 500
- 2.4 Charges maximales admissibles :
 - 2.4.1 Sur l'essieu 1 : 7 100
 - 2.4.2 Sur l'essieu 2 : 12 000
- 2.5 Voie avant : 2,014 (jante acier) ou 2,034 (jante aluminium).
- 2.6 Voie arrière : 1,911 (jante acier) ou 1,833 (jante aluminium).

Versions :	6A	5A	6X
Empattement :	5,200	5,435	6,200

VÉHICULES LIVRES EN CHASSIS NU

- 2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :

Versions :	SA	S3	SX
2.9.0 Total :	6 300	6 220	6 360
2.9.1 Sur essieu 1 :	1 365	1 120	1 395
2.9.2 Sur essieu 2 :	4 935	5 100	4 965
2.10 Porte-à-faux AV :	2,310	1,873	2,310
2.11 Porte-à-faux AR :	3,260	3,260	3,260
2.12 Longueur hors-tout :	11,770	10,569	11,770
2.13 Largeur hors-tout :	2,340	2,340	2,340

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VÉHICULE

- 2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche : valeurs limites minimales pour véhicule carrossé

Versions :	SA	S3	SX
2.9.0 Total :	10 500	10 500	10 500
2.9.1 Sur essieu 1 :	3 085	3 085	3 085
2.9.2 Sur essieu 2 :	7 415	7 415	7 415
2.10 Porte-à-faux AV maxi :	2,535	2,535	2,535
2.11 Porte-à-faux AR : <ul style="list-style-type: none"> 2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire : 2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoire : 2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoire : 	3,260	3,260	3,260
2.12 Longueur hors-tout maxi :	12,000	11,231	12,000
2.13 Largeur hors-tout maxi :	2,500	2,500	2,500

VÉHICULES LIVRES CARROSSES NON AMENAGES

- 2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :

Versions :	6A	5A	6X
2.9.0 Total :	11 120	10 850	11 535
2.9.1 Sur essieu 1 :	3 665	2 850	3 770
2.9.2 Sur essieu 2 :	7 455	8 000	7 765
2.10 Porte à faux AV :	2,535	2,535	2,535
2.11 Porte-à-faux AR : <ul style="list-style-type: none"> 2.11.1 sans ferrure ni accessoire : 2.11.2 Longueur hors-tout : 	3,260	3,260	3,260
2.12 Longueur hors-tout :	11,995	10,617	11,995
2.13 Largeur hors-tout :	2,500	2,500	2,500

VÉHICULES LIVRES CARROSSES et AMENAGES

Les poids à vide en ordre de marche diminuent en fonction du choix des options et des implantations de sièges (options : ralentisseur électrique, réservoir supplémentaire de 150 litres, jantes aluminium, air conditionné, siège convoyeur, double vitrage, réfrigérateur, chauffage autonome).

- 2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :

Versions :	6A	5A	6X
2.9.0 Total :	12 915	11 360	13 372
2.9.1 Sur essieu 1 :	4 306	3 408	4 557
2.9.2 Sur essieu 2 :	8 609	7 972	8 815
2.10 Porte à faux AV :	2,535	1,921	2,535
2.11 Porte-à-faux AR : <ul style="list-style-type: none"> 2.11.1 sans ferrure ni accessoire : 	3,260	3,260	3,260
2.12 Longueur hors-tout :	11,995	10,617	11,995
2.13 Largeur hors-tout :	2,500	2,500	2,500

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur sur échappement et d'un ralentisseur sur transmission (voir 7.9), il est admis de pouvoir :

- a) Augmenter la masse total autorisé en charge (2.1) et la masse total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, soit 300 kg.
- b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.5.2) de 350 kg.

3 MOTEUR Moteur à combustion interne

- 3.1 Dénomination du type : DCI11B + J01 - DCI 11 F + J01 - DCI 11 H + J01
 - 3.1.1 Marque : RENAULT VÉHICULES INDUSTRIELS ou RENAULT V.I.
 - 3.1.2 Marquage moteur : DCI11B + J01 - DCI 11 F + J01 - DCI 11 H + J
 - 3.2 Description générale :
 - 3.2.1 Genre : Moteur thermique
 - 3.2.2 Principe de fonctionnement : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
 - 3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
 - 3.2.4 Dispositif anti-pollution : Néant
 - 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6.
 - 3.4 Cylindrée : 11118.
 - 3.5 Rapport volumétrique de compression : 16,4 ± 0,6 / 1.
- | | DCI 11 B | DCI 11 F | DCI 11 H |
|--|-----------|-----------|-----------|
| 3.6 Puissance maximale (kW) : | 317 | 266 | 290 |
| 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : | 2 100 | 2 000 | 2 100 |
| 3.8 Couple maximal (N.m ISO) : | 196,7 | 185,2 | 197,5 |
| 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : | 1 200 | 1 300 | 1 200 |
| 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : | 2200 ± 50 | 2400 ± 50 | 2400 ± 50 |
| 3.11 Carburant utilisé : G.C. | | | |
| | DCI 11 B | DCI 11 F | DCI 11 H |
| 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : | | | |
| - avec boîtes I, II, III | 94 | 90 | 91 |
| - avec boîtes IV et V | | 91 | 89 |
| - avec boîte VI | | 91 | 89 |
| 3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : | 1575 | 1500 | 1575 |
| 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière droit. | | | |

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses :
 - boîte I mécanique à 8 rapports + 1 M. AR. (ZF 8S 180),
 - boîte II mécanique à 6 rapports + 1 M. AR. (ZF 6S 1600), uniquement avec les réglages H et F,
 - boîte III mécanique à 10 rapports + 1 M. AR. (ZF ASTRONIC),
 - boîte IV automatique à 5 rapports + 1 M. AR. (ZF 5HP592C), uniquement avec moteur réglage H,
 - boîte V automatique à 5 rapports + 1 M. AR. (ZF 5HP602C), uniquement avec moteur réglage E,
 - boîte VI automatique à 4 rapports + 1 M. AR. (VOITH D864-3), uniquement avec moteurs réglages E et H.
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : levier au plancher (Boîtes I et II) ou levier sur console dédiée (Boîte III) ou levier sur console (Boîtes IV, V et VI).
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
 - 4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
 - 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 295 / 80 R 22.5 (3185).
 - 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr / min (avec couple 15/42 pour les boîtes I, II, III, avec couple 10/41 pour les boîtes IV et V et avec couple 9/41 pour la boîte VI) :

Boîte I :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (en km/h)
1 ^{ère}	1/3,73	1/2,8	1	1/24,444	7,818
2 ^{ème}	1/3,38	ou		1/17,864	10,687
3 ^{ème}	1/4,63	1/3,071	1	1/12,964	14,741
4 ^{ème}	1/3,44	ou		1/9,532	19,840
5 ^{ème}	1/2,54	1/3,214	1	1/7,112	26,870
6 ^{ème}	1/1,86	ou		1/5,208	36,694
7 ^{ème}	1/1,35	1/3,417	1	1/3,78	50,556
8 ^{ème}	1/1	ou		1/2,8	68,25
AR	1/8,04	1/3,727	1	1/22,512	8,489

Boîte II :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (en km/h)
1 ^{ère}	1/7,72	1/2,8	1	1/21,616	8,841
2 ^{ème}	1/4,42	ou		1/12,376	15,441
3 ^{ème}	1/2,66	1/3,071	1	1/7,448	25,658
4 ^{ème}	1/1,79	ou		1/5,012	38,128
5 ^{ème}	1/1,28	1/3,214 ou	1	1/3,584	53,320
6 ^{ème}	1/1	1/3,417 ou	1	1/2,8	68,25
AR	1/7,10	1/3,727	1	1/19,88	9,6127

Boîte III :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (en km/h)
1 ^{ère}	1/9,59	1/2,8	1	1/26,852	7,117
2 ^{ème}	1/7,44	ou		1/20,832	9,173
3 ^{ème}	1/5,78	1/3,071	1	1/16,184	11,808
4 ^{ème}	1/4,57	ou		1/12,796	14,934
5 ^{ème}	1/3,55	1/3,214	1	1/9,94	19,225
6 ^{ème}	1/2,70	ou		1/7,56	25,278
7 ^{ème}	1/2,10	1/3,417	1	1/5,88	32,5
8 ^{ème}	1/1,63	ou		1/4,564	41,871
9 ^{ème}	1/1,27	1/3,727	1	1/3,656	53,740
10 ^{ème}	1/1	ou		1/2,8	68,25
AR	1/11,41			1/31,948	5,962

Boîte IV, uniquement avec moteur réglage H :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (en km/h)
1 ^{ère}	1/3,43	1/3,727	1	1/12,784	14,949
2 ^{ème}	1/2,01	ou		1/7,491	25,610
3 ^{ème}	1/1,42	1/4,1	1	1/5,292	36,109
4 ^{ème}	1/1	ou		1/3,727	51,274
5 ^{ème}	1/0,83			1/3,093	61,776
AR	1/4,84			1/18,039	10,594

Boîte V, uniquement avec moteur réglage F :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (en km/h)
1 ^{ère}	1/3,43	1/3,727	1	1/12,784	14,949
2 ^{ème}	1/2,01	ou		1/7,491	25,610
3 ^{ème}	1/1,42	1/4,1	1	1/5,292	36,109
4 ^{ème}	1/1	ou		1/3,727	51,274
5 ^{ème}	1/0,83			1/3,093	61,776
AR	1/4,84			1/18,039	10,594

Boîte VI, uniquement avec moteurs réglages F et H :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (en km/h)
1 ^{ère}	1/4,90	1/5,125	1	1/25,1125	8,561
2 ^{ème}	1/1,36	ou		1/6,97	30,845
3 ^{ème}	1/1			1/5,125	41,949
4 ^{ème}	1/0,73			1/3,74125	57,464
AR	1/4,10			1/21,0125	10,23

- 4.5 Vitesse maximale cabulée : environ 167,21 km/h au régime de régulation à vide.
 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
 4.7 Compteur kilométrique : oui.
 4.8 Chronotachygraphe : oui.
 4.9 Limiteur de vitesse : oui, par dispositif additionnel 100 km/h dans tous les cas.

5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : combiné coussin-amortisseur, valve de nivellement, barre stabilisatrice
 5.2 Arrière :
 5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.
 5.3 Essieux relevables ou délestables : /
 5.4 Suspension spécifique En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 21,80

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type L).
 7.2 Répartiteur de freinage : non.
 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série.
 Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV (catégorie 1).
 En option : dispositif anti-patinage (ASR).
 7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.
 7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
 7.5.1 Frein de service : AV : pneumatique ; AR : pneumatique.
 7.5.2 Frein de secours : mécanique.
 7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.
 7.6 Assistance des freins : sans objet.
 7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
 - air comprimé : 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 47 litres pour circuit AR, Servitudes : 1 de 30 litres pour tous les cas sauf ASTRONIC, 1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour le cas ASTRONIC.
 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique fonctionnant moteur tournant et vitesse enclenchée.
 7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.
 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la cef de contact.
 7.8 Type de freins :
 7.8.1 Frein de service :
 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.
 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques.
 7.8.2 Frein de secours : mécanique.
 7.8.3 Frein de stationnement : mécanique.
 7.9 Dispositif ralentisseur :
 7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : voir l'attestation d'équipement
 7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :
 Avec boîtes I et II :
 - gaz sur échappement ou électrique sur transmission
 Avec boîtes III, IV, V et VI :
 - combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses.

8 CARROSSERIE (5A, 6X ou 5A)

(ne concerne que les véhicules carrossés en série) :

- 8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar ou autocar non aménagé.
 8.1.2.0 Aménagements particuliers
 8.1.2.1 Soutès et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTÈS (m³)					
Version	Type de Zéro porte	Option	SOUTÈS		
			Nombre	Emplacement	Volume
6A	Médiane	Sans	5	3 AV essieu 2 - 2 AR essieu 2	8,67
6A	AR	Sans	4	3 AV essieu 2 - 1 AR essieu 2	9,06
6A	Médiane double	Sans	5	3 AV essieu 2 - 2 AR essieu 2	8,15
5A	Médiane	Sans	4	2 AV essieu 2 - 2 AR essieu 2	6,00
6A	AR	Sans	3	2 AV essieu 2 - 1 AR essieu 2	9,39
6X	Médiane	Sans	4	3 AV essieu 2 - 1 AR essieu 2	10,28
6X	AR	Sans	4	3 AV essieu 2 - 1 AR essieu 2	11,82

- Options pouvant diminuer le volume des soutès :
 - Air conditionné (*) = - 0,58 m³ en (6A) et = - 0,75 m³ en (6X).
 - W.C. = - 0,75 m³ (uniquement avec porte médiane) (1)
 - Couchette chauffeur (uniquement avec porte médiane) = - 1,03 m³ en (6A) et = - 1,25 m³ en (6X).
 Toutes ces options sont combinables entre elles.

8.1.2.2 Autres aménagements particuliers :

- En option :
 - Vestiaire passager
 - Réfrigérateur (*)
 - Roue de secours (*)
 - Double vitrage (*)
 - Chauffage autonome (*)
 - Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)
 - Siège convoyeur en arrière de la séparation avant droite (*)
 - Sièges passagers transformables en couchette (*)
 - Porte vélo démontable réf.5006205190 fixé sur la face arrière du véhicule (*)

(*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus marquées d'un (*), il diminue avec les autres.

- (1) Le W.C. peut être condamné ; la partie supérieure démontée permet, après pose d'un plancher, l'installation de deux places assises.
 8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
 8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblées par soudure.
 8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.
 8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : 1, 2 ou 3 trappes d'évacuation des passagers dans le toit.
 8.3 Nombre de places :
 8.3.1 Places adultes :

8.3.1.1 Aménagements types

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES							
Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre de places debout		Nombre total de places	
		Maxi	Mini	Maxi	Maxi	Mini	
		6 A	Médiane	61*	42	/	61
		60**	41	25	85	41	
6 A	Médiane double	56**	54	25	81	54	
6 A	AR	61*	48	/	61	48	
		60**	48	25	85	48	
5 A	Médiane	53*	36*	/	53	36	
		52**	40	21	73	40	
5 A	AR	53*	40*	/	53	40	
		52**	40	21	73	40	
6 X	Médiane	61*	42	/	61	42	
		60**	41	12	72	41	
6 X	AR	61*	42	/	61	42	
		60**	42	10	70	42	

Véhicule équipé d'un porte véb fixé sur la face arrière

6 A	Médiane	/	/	/	/	/	/
		60**	41	5	65	41	
6 X	Médiane	/	/	/	/	/	/
		56**	41	4	60	41	

* : avec siège convoyeur — ** : sans siège convoyeur

8.3.1.2 Aménagement avec sièges transformables en couchettes

Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre de couchette	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
		6 X	Médiane		51*	/

* : avec siège convoyeur — ** : sans siège convoyeur

8.3.2 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.

Ce véhicule peut recevoir un maximum de 25 places debout (voir versions).

8.3.3 Places pour voyageurs couchés : en option, avec des sièges transformables en position couchette version 6X uniquement

8.3.4 Surface S0: version 5A = 20,273M²; versions 6A et 6X = 23,378 M²

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2ème porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES			
		2 places		5 places	Ronde AR 8 places
		Maxi	Mini		
6 A	Médiane	27	18	1	/
		25	16	/	/
6 A	Médiane double	25	24	1	/
6 A	AR	27	21	1	/
6 A	Médiane	23	17	1	/
		21	13	/	1
5 A	AR	23	17	1	/
6 X	Médiane	27	18	1	/
		25	16	/	1
6 X	AR	27	18	1	/

8.4.2 Équipements particuliers :

Strapontins : NON.

Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Sièges des passagers en versions 6A, 5A et 6X : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ; en option, sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places. Dans le cas d'une rotunde, seulement les 2 sièges face route sont équipés de ceinture de sécurité 2 ou 3 points.

Siège de convoyeur : en option ; équipé d'une ceinture de sécurité 3 points et verrouillable en position relevée pour cas avec places debout.

Sièges décalables : non.

Sièges basculables : non.

Sièges à dossier inclinable : en option.

Sièges transformables en couchettes : en option

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
6 A ou 6 X	1 X	1 N	/	1 S	/	/	/
6 A	1 X	1 N	/	1 D	/	1 S	/
5 A	1 X	1 N	/	1 S	/	/	/
	1 X	1 N	/	/	/	1 S	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.

8.5.3.1 Porte de service : N.

8.5.3.2 Porte de service double : D.

8.5.3.3 Porte de dégagement : néant.

8.5.3.4 Porte de secours : S.

8.5.3.5 Autre porte : X (chauffeur).

8.5.4 Type de portes et commandes :

Version	Fonction des portes	Type de portes	Nature de la commande
6 A	N	Louvoyante	Électropneumatique
	S	Louvoyante	Électropneumatique
	X	Battante	Manuelle
6 X	N	Louvoyante	Électropneumatique
	S	Battante	Manuelle
	X	Battante	Manuelle
6 X	N	Louvoyante	Électropneumatique
	D	Louvoyante	Électropneumatique
	X	Battante	Manuelle
5 A	N	Louvoyante	Électropneumatique
	S	Louvoyante	Électropneumatique
	X	Battante	Manuelle
	N	Louvoyante	Électropneumatique
	S	Battante	Manuelle
	X	Battante	Manuelle

Les portes battantes sont à serrure et à ouverture par traction de manette.

Les portes louvoyantes sont équipées d'une commande électropneumatique avec commande de sécurité intérieure et extérieure.

Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être condamnées de l'intérieur.

L'ouverture de la porte de secours électropneumatique répond aux prescriptions concernant le transport d'enfants.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière ou Trappe d'évacuation des passagers	
	Côté gauche		Côté droit		Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
	Total	Dont fenêtre de secours double	Total	Dont fenêtre de secours double		
6 A	7	2	8	2	1	1, 2 ou 3
5 A	6	2	7	2	1	1, 2 ou 3
6 X	7	2	7	2	1	1, 2 ou 3

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes par éjection.

NCTA : Le cas échéant, la baie écran est sans incidence sur les vitres issues de secours.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-bris : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Équipement des places assises en ceintures de sécurité : voir point 8.4.2

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /

8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2 incorporés aux feux de croisement.

9.2 Feux de croisement : 2 incorporés dans feux de route.

9.3 Feux de position :

9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement.

9.3.2 latéraux : 4 sur chaque face.

9.4 Feux de position arrière : 2 (feux rouges arrière).

9.5 Indicateur de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 indépendants.

9.5.2 Arrière : 2 indépendants.

9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.

9.6 Feux stop : 2 indépendants.

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : /

9.8.2 Arrière : 2 indépendants.

9.8.3 Latéraux : 6 indépendants sur chaque face.

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 2 indépendants.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : 2 indépendants.

9.11.2 Arrière : 2 indépendants.

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : 2.

9.14 Feux spéciaux : 2 longue portée indépendantes optionnelles.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs : 2 extérieurs

10.1.3.1 Extérieur : 2 + 2 Rétroviseurs de surveillance

10.1.3.2 Intérieur : en option : 2 Rétroviseurs de surveillance

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antiviol : oui, par blocage de la colonne de direction

10.1.6 Extincteur : 1 à proximité du poste de conduite

10.1.7 Équipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes :

en option, préchauffage alimenté au G.O. (par réservoir spécifique ou non).

10.2 Marques d'identité

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : à l'avant dans l'habitacle au côté gauche de la porte avant droite du véhicule.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière le calandre.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	S	F	R	1	1	5	0	0	2	1	0	0	0
Code constructeur			Descripteur								Indicateur				

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	S	F	R	1	1	5	0	0	2	1	0	3	4	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du constructeur : néant.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 10 bars.

11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.

11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant

11.4.2 - à la tête de commande : néant.

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : 14mm.

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitubes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : système de freinage équipé de dispositifs de rattrapage automatique d'usure et regards de contrôle (sur essieu 2).

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées le 4 décembre 1996 à la demande de RENAULT.V.I., que le véhicule au numéro d'identification VF6SFR1150000001, présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type SFR115, versions 6A - 5A - 6X - SA - SX - S3, livrés :

- aménagés, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97 et R.103 à R.105 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application ;
- non aménagés, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

En non aménagé, il devra être vérifié, après aménagement de la carrosserie, que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.72, R.78.2, R.104 et R.105.

En châssis-nu, il devra être vérifié, après montage de la carrosserie, que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.70, R.72 à R.76, R.78.2, R.82 à R.94, R.104 et R.105.

La numérotation dans la série du type commence à VF6SFR1150000001.

Nota : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

LYON, le 4 décembre 1996
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° RT 8109
LYON, le 4 décembre 1996
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,

D. MONTÉS

J.L. PRAT

COMPLÉMENT AU PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DU TYPE SFR115

La notice descriptive précède les procès verbaux de réception, déjà modifiés le 4 décembre 1996 (RT 8109), le 25 février 1998 (RT 8163), le 12 avril 1998 (RT 8222), le 1er juillet 1998 (RT 932E), le 1er juillet 1999 (RT 9332), le 28 décembre 1999 (RT 9594), le 23 janvier 2001 (RT 10257), le 6 juillet 2001 (RT 10497) le 10 octobre 2001 (RT 10802) le 19 mars 2002 (RT 10807) le 26 octobre 2002 (RT 11462) et le 16 février 2004 (RT 11543) ont été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954.

En châssis-nu, il devra être vérifié, après montage de la carrosserie, que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61-1 à R.310-3, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du véhicule carrossé.

Les prescriptions réglementaires restent satisfaites. Le complément est nouveau par :

- L'ajout d'un porte vélo démontable fixé sur la face arrière du véhicule en accessoire optionnel

- L'ajout dans le dossier des justificatifs relatifs au montage en option d'une banquette AR surélevée (sans incidence sur la rédaction de la notice descriptive)

Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'identification : VNESFR11500210548.

Nota : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Mention à reporter sur la carte grise : Nombre de places assises : **81** (véhicule à nombre de places variable).

LYON, le 26/10/2004
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RT 11897
LYON, le 2 novembre 2004
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,